

Séance du 10 octobre 2024

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 43/2024

5-7

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 004-210400131-20241010-2024DCM43-DE

---- L'an deux mille vingt-quatre

le **10 octobre 2024** à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 30 septembre 2024

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **MACCARIO** Fabrice, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth, **WALCZAK** Franck

2 absents excusés : **DANEL** Mauricette, **WEBER** Hélène

3 absents: **SECHEPINE** Elisabeth, **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI** Nicolas

1 pouvoir : **DANEL** Mauricette à **AVINENS** René

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

**OBJET : RAPPORT DU PRESIDENT DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
POUR L'ANNEE 2023**

--- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale.

--- Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

--- Monsieur le Maire indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en terme de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

--- Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

--- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2023 du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD.

----Après examen dudit rapport, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

* **APPROUVE** le rapport annuel relatif aux Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD pour l'exercice 2023.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT